

DCM_2025_04_11

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 27 SEPTEMBRE
2025**

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI,
M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE
BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET,
M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE,
Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par M. Claude NAHOUM
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
M. Bernard AUTHEMAN par M. Joël PEYRE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOUARD
Mme Annie ROSENBLATT par Mme Christine LAGRANGE
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2025

11

SPORTS : Attribution de subventions exceptionnelles - clubs sportifs.

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La présente délibération vise à encourager et soutenir les clubs sportifs suivants, dans les actions menées au cours de cette année :

1/ Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA).

La ville d'Avignon a accueilli le départ de la 3^{ème} étape de la 23^{ème} édition du Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche, le 11 septembre dernier.

Cet événement sportif, déjà fortement implanté sur Avignon, met en lumière la pratique féminine de haut niveau, et la Ville a souhaité, cette année encore, renouveler son engagement en faveur des causes défendues par la manifestation, à savoir la parité dans le sport en général et la médiatisation du cyclisme féminin en particulier.

Par ailleurs, depuis la 18^{ème} édition (2020) le TCFIA est devenu, en plus de l'épreuve sportive renommée mondialement au sein du peloton féminin, un Tour militant sur certains thèmes sociétaux d'actualité, « thèmes capitaux pour l'avenir de l'Homme sur terre et pour la survie de notre civilisation ».

Pour appuyer cette démarche, les organisateurs ont mis en place « le village du tour et de l'égalité » bâti sur la notion de Respect. Pour toute cette belle énergie déployée au fil des ans par les dirigeants du Club organisateur "le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise" et leurs nombreux bénévoles, il est proposé d'allouer une **subvention de 10 000 €**.

2/ AVIGNON HANDBALL.

L'équipe – 17 France féminine nationale a réalisé une saison exceptionnelle, se qualifiant pour le Final 4 à Paris, et s'inscrivant de fait parmi les quatre meilleures équipes françaises de leur catégorie.

Cette équipe a marqué l'histoire du club en atteignant la finale du championnat de France, où les joueuses ont atteint la place de vice-championnes.

Le déplacement exceptionnel de l'équipe en région parisienne, où s'est déroulé le championnat, a représenté un coût important pour le club. Aussi, la ville d'Avignon propose d'allouer une **subvention de 5 000 €** à l'association, gage d'un soutien amplement justifié au regard de l'implication, du travail et de la réussite exemplaire des jeunes joueuses et de l'équipe encadrante.

3/ AVIGNON LE PONTET RUGBY

Le club a réalisé une très belle saison 2024-2025, en qualifiant brillamment l'ensemble de ses sections « compétition » pour les phases finales.

La qualification, notamment, des seniors masculins en seizièmes de finale au championnat de France, a fait vibrer les Vauclusiens, l'équipe ayant frôlé l'accès en Fédérale 1.

Par ailleurs, le développement du rugby féminin demeure au cœur du projet du club, qui a créé cette saison, une équipe féminine de moins de 15 ans, qui s'est d'ailleurs notamment qualifiée pour le tournoi final régional à Gap.

Afin de soutenir le club dans sa dynamique sportive et d'apporter les moyens pour conserver voire dépasser ce palmarès exceptionnel, la Ville propose d'allouer une subvention au club d'un montant de **10 000 €**.

4/ BOXING CLUB MONCLAR

La Ville a été sollicitée afin d'aider un jeune boxeur issu du quartier Monclar et licencié au Boxing Club Monclar dans son intégration à l'INSEP à Paris.

Déjà sélectionné en Équipe de France, les performances de ce jeune sportif, qui intègre le pôle France pour la saison 2025/2026 méritent d'être encouragées comme exemple de travail et de discipline pour intégrer le haut niveau sportif et la Ville propose à ce titre une subvention exceptionnelle au club de **500 €**.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention liant la Ville au Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchoise ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **DECIDE** le versement des subventions exceptionnelles ;
- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 65, article 65748 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

M. David FOURNIER ne prend pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Frédérique CORCORAL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/09/2025
ACTE PUBLIE LE 30/09/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :